

M. Lapointe partisan avant tout !

CAUSERIE

donnée à la radio, le
9 octobre 1939

par

M. ANATOLE CARIGNAN

Ministre de la Voirie

Ottawa n'a pas consulté les provinces

Le gouvernement de la province vient d'appeler le peuple en consultation. Normalement, on n'avait pas à s'attendre à un scrutin avant l'année prochaine, mais, depuis plus d'un mois, les circonstances ont cessé d'être normales; le Canada est officiellement devenu nation belligérante.

Du coup, tout le pays est sorti de sa vie habituelle. L'autorité centrale a pris des mesures d'exception et les activités du peuple canadien ont été soudainement détournées de leurs cours. Ottawa n'a pas

consulté les provinces avant de se décider. Dans les mesures et les ordonnances exceptionnelles que l'autorité fédérale a édictées, il s'en trouve qui vont directement et indiscutablement à l'encontre des intérêts de la province de Québec. Dans ces conjonctures, le gouvernement de la province s'est trouvé partiellement incapable d'administrer au meilleur intérêt du peuple de cette province.

Parmi les mesures exceptionnelles, immédiatement mises en vigueur par Ottawa, il s'en trouve qui consacrent une néfaste tendance à la centralisation, qui mettent en jeu l'autonomie provinciale et qui posent pour l'avenir des précédents redoutables.

Toute la question en jeu

Le gouvernement de la province, dans ces conjonctures, a décidé d'en appeler au peuple, de lui demander s'il tient à garder la lettre et l'esprit du pacte de 1867, ou s'il consent à immoler l'autonomie, les traditions et les droits de la province à une centralisation mopolitique, mi-bureaucratique, dont Ottawa seul décide les modalités.

C'est toute la question. Elle est d'une simplicité extrême. Tout ce qu'on amène au delà de cet exposé est à côté du sujet et n'a pour seul but que de détourner l'attention sur des accessoires au moyen de préjugés et d'appels à la passion.

Le pacte de 1867

En 1867, les Canadiens des deux origines ont conclu un pacte. En vertu de ce traité d'amitié, les huit parties contractantes déléguaient à une autorité centrale, à créer, certains pouvoirs, dans certaines sphères clairement délimitées. L'esprit des 147 clauses de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord ne se dément pas une fois au cours du document. Les droits provin-

ciaux y sont partout sauvegardés, et la province de Québec y est l'objet de spécifications particulières. Nulle part, il n'y est dit ou insinué que l'autorité fédérale ait le droit d'usurper ce qui est du domaine provincial.

Du reste, si les hommes de 1867 avaient voulu constituer un pays unitaire et unifié, ils l'auraient fait. Mais ils ne le voulaient pas. Au lieu d'une charte à la manière de la constitution française, par exemple, ils ont rédigé un document qui s'apparente à la constitution suisse. Ils n'ont jamais, une seconde, perdu de vue l'écueil unitaire; ils ont évité avec soin tout ce qui pouvait en rapprocher les barques provinciales. Depuis lors, nous avons appris par expérience que nos troubles domestiques, nos dissensions et nos querelles ont toujours provenu de ce que quelqu'un, quelque part, s'éloignait de la lettre et de l'esprit du pacte fédératif.

L'autonomie des provinces, base première de la nation

Si l'on se reporte à la correspondance, aux articles et aux discours de Taché, de Macdonald et de Cartier, on y découvre clairement la pensée du législateur de 1867. Les Pères de la Confédération ont cru que la base première de la nation canadienne était l'autonomie légitime et raisonnée des provinces.

Quand nous disons que la tendance à centraliser retarde la véritable unité nationale des Canadiens, nous songeons à divers événements qui se sont produits depuis la mort de sir John Macdonald. A chaque fois qu'on a voulu outrepasser l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, on a jeté les Canadiens dans la discorde. L'affaire des écoles du Manitoba, la participation canadienne à la guerre des Boers, les écoles du Nord-Ouest, les écoles du Keewatin, le règlement XVII, la participation à la Grande Guerre, la conscription,

la centralisation fiscale de M. Bennett: tout cela nous a divisés et retardés. Aujourd'hui, on centralise encore plus fort; on centralise de toutes les manières. Contrôle de ceci, contrôle de cela; on ne sait plus où on en est.

Veut-on enlever aux provinces leur indépendance financière? Veut-on qu'il n'y ait partout dans les législatures qu'un seul parti docilement soumis au parti qui domine à Ottawa, quel que soit ce parti? Veut-on réduire les parties contractantes de 1867 à l'importance d'un conseil municipal de village? C'est ce qu'on demande.

Dangereux précédent

M. Lapointe et ses collègues ont décidé de prendre une part active à cette élection provinciale. Ils posent un bien dangereux précédent. Ils vont jeter l'écran de l'esprit de parti sur le problème premier de cette élection. Ils vont poser aux libéraux du Québec un cas de conscience. Ils vont leur demander de voter pour le parti libéral, alors qu'ils devraient leur demander de voter pour ou contre l'autonomie provinciale. Pour toutes fins pratiques, on pourra en conclure dans les autres provinces que ceux qui votent contre le gouvernement de M. Duplessis se prononcent en faveur de la centralisation, contre l'autonomie provinciale, et que dans la province de Québec, l'esprit de parti est la seule chose qui compte, même par-dessus les problèmes vitaux.

Vous pouvez vous demander comment le gouvernement de la province conduira sa campagne. Exactement comme une campagne provinciale doit être conduite: il défendra sa gestion depuis 1936; il exposera, chiffres en mains, ce qu'il a fait; il rappellera dans quel état il a recueilli l'héritage que lui ont laissé les amis de M. Lapointe; il montrera, dans le plus grand détail, comment il a assaini l'atmosphère de Québec, quelles économies il a réussies et de quelle manière il s'y

est pris pour sortir de l'ornière le char provincial.

Les empiétements d'Ottawa

Nous n'avions pas la moindre intention de nous servir du procédé de M. Lapointe et de porter la lutte dans le domaine fédéral. Excepté sur un seul point: les empiétements d'Ottawa. Nous sommes bien à l'aise pour en parler, car nous désapprouvons tout autant les abus d'autorité quand ils viennent des bleus que quand ils viennent des rouges. Si nous avions été en office quand M. Bennett proposa sa nouvelle législation sociale, nous aurions protesté comme nous le faisons maintenant. Contrairement à certains de nos adversaires, un abus reste un abus à nos yeux, quel que soit celui qui le commet.

L'argent des marchands de canons

J'ajoute autre chose. M. Lapointe et ses amis, de Sorel ou d'ailleurs, s'en viennent avec une caisse électorale formidable; tous les marchands de canons, tous les fabricants de mitrailleuses, tous les entrepreneurs en métallurgie, tous les Bren et tous les Schneider ont souscrit ou vont souscrire à la caisse. Il est assez probable que l'argent va couler à flot; nous nous y attendons. Certains éléments vont, à leur habitude, exciter contre nous ces nids de fanatisme que la seule mention de Québec, de sa langue et de ses traditions est suffisante à jeter dans le délire. A cela aussi, nous nous attendons.

Nos réponses sont prêtes

Mais que l'on prenne garde; nos réponses sont prêtes. M. Lapointe, le premier, a tenu pendant vingt ans des propos diamétralement contraires à ceux qu'il tient aujourd'hui. Tout ce qu'ont pu dire, à des fins électorales, les antimilitaristes de 1918 à 1936 a été consigné. Si l'on attache certains grelots, nous y répondrons par des carillons, et si

l'on fait de la personnalité nous essaierons d'expliquer, en même temps que la constitution de certaines fortunes privées, le changement d'opinion de quelques individus éminents. Nous voulons, nous, faire une élection provinciale comme elle doit être faite. Si l'on nous force à entrer là où nous ne tenons pas à aller, on peut être certain que nous foncerons.

Jusqu'après sir John Macdonald, nous comptons un fonctionnaire sur trois à Ottawa. Depuis, nous avons reculé, et jamais autant que sous le régime actuel.

Que l'on prenne garde!

Que l'on prenne garde! Les circonstances sont critiques, et l'état des esprits a cessé d'être calme. Si l'on sème le vent, on récoltera la tempête, et si l'on veut monter tout ce qui peut se monter contre Québec, son autonomie, ses traditions, sa conception particulière de la nationalité canadienne, on déclenchera une réaction que M. Lapointe, moins que tout autre, ne sera capable d'arrêter.

Il court des rumeurs inquiétantes. Si l'on envoie des sténographes officiels et des hommes de la police montée à nos assemblées, on assume un risque de première grandeur. Le ton de certains discours de nos adversaires dépasse celui de la polémique. Nous regretterions infiniment d'avoir à les suivre sur certains terrains, mais si l'on nous force à dépasser les cadres que nous nous sommes tracés, nous foncerons nous aussi. M. Lapointe, au déclin de sa vie, assume devant l'histoire une responsabilité terrible. On a souvent vu, en des moments critiques, certains chefs prendre des décisions désespérées dans l'espoir de sauver leur peau; ils n'ont jamais sauvé leur peau, et ils ont précipité les nations dans la guerre civile.

Le moment est bien peu opportun de mêler les juridictions, de brouiller les cartes. Ottawa a fort à faire

dans son domaine propre, et les provinces aussi dans le leur.

Selon toute probabilité, il y aura l'an prochain une élection fédérale, et d'ici là, plusieurs consultations partielles. Il nous semble qu'Ottawa aurait pu faire juger sa politique à l'heure de ces appels. Si M. Lapointe contribue, sans provocations, à augmenter la confusion des esprits, il est logique qu'il soit le premier à souffrir, en temps opportun, des effets de cette confusion. Cela paraît le bon sens tout pur. Et je suis certain que M. Lapointe aujourd'hui en conviendra comme moi, s'il ne s'était pas tant embarqué.

M. Lapointe s'est mis les pieds dans le plat

Je vous ai exposé jusqu'ici, aussi froidement, aussi raisonnablement que possible, les causes qui motivent la présente élection provinciale. Je viens de vous dire qu'Ottawa commet une erreur capitale en intervenant dans un litige qui n'est pas de sa compétence. Permettez-moi d'aller un peu plus à fond dans l'examen de ce point particulier. Je crois que la présente lutte se trouve déviée par une intervention que rien ne rendait nécessaire.

M. Lapointe s'est engagé, et il a engagé ses collègues québécois du ministère fédéral, à démissionner si les électeurs provinciaux de Québec retournent en office, le gouvernement provincial sortant. Selon la formule vulgaire mais si expressive, M. Lapointe s'est mis les pieds dans le plat. Il a accompli l'un de ces faux pas que toute une vie ne suffit pas à réparer. M. Lapointe a reçu un mandat fédéral, très net, très précis. Par son serment d'office et par la confiance du premier ministre, M. King, il a accepté des devoirs inéluctables et une responsabilité dont il ne peut se défaire que par la force des circonstances.

Par esprit de parti

Rien ne le justifie de sacrifier son poste, ses responsabilités, ses de-

voirs à une considération qui repose uniquement sur l'esprit de parti. Son serment d'office ne reconnaît pas les partis politiques. D'après le droit et la coutume, M. Lapointe est un conseiller privé de Sa Majesté, à qui le Souverain délègue l'administration de la justice. C'est tout. D'après le système britannique, le mandat de M. Lapointe est tout à fait indépendant des considérations accessoires, par exemple, des polémiques partisans, des divergences de juridiction, des querelles personnelles. Il est là où il est parce que le Souverain l'a cru capable d'administrer la justice aux termes de la constitution.

M. Lapointe, évidemment, a, de ses devoirs, une conception toute particulière. Il subordonne son mandat, son argent, son devoir en un mot, au triomphe ou à la défaite de ses querelles personnelles et de celles de son groupe politique.

M. Lapointe déserte les siens

M. Lapointe, qui est le chef des représentants de langue française au parlement et au gouvernement, nous annonce honteusement qu'il va tout lâcher, ses commettants et sa race, si ses commettants et sa race donnent leur confiance dans un domaine qui ne le regarde pas, à quelqu'un qui n'est pas de ses amis. Quelle étrange conception! Quel sujet de scandale! Voici un juriste dont les connaissances théoriques de la constitution sont fortifiées d'une longue pratique parlementaire. Il pose froidement un précédent, que rien ne justifie, pour assouvir une rancune de pure vanité; il déserte, il se sauve, détale, et formule à l'adresse des siens un chantage dont l'énormité saute aux yeux.

Périssse ma race, pourvu que ma haine soit contente !

Si vous n'écrasez pas, dit-il, Duplessis qui me déplaît, je vous laissez tous sans défense à Ottawa. Pé-

risse ma race pourvu que ma haine soit contente! Je ne crois pas qu'on ait encore vu, chez nous, pareil et aussi mauvais exemple. Si cela ne s'appelle trahir son mandat, je me demande quel nom il lui faut donner.

Dans un moment où nous avons, nous, Canadiens français, le plus grand besoin d'être défendus, de faire accepter et respecter nos points de vue, notre chef fédéral est prêt à nous abandonner aux fauves.

Et c'est cet homme-là qui nous dit et nous fait dire par ses journaux que nous n'avons pas à craindre la conscription parce qu'il est là. La façon dont il comprend son mandat ne nous offre aucune garantie, pis encore: elle a tout pour nous alarmer au possible. Si nous n'avons pour toute protection que la parole d'un lâcheur, autant dire que nous n'avons rien.

Il jette de la déconsidération sur lui et sur nous

M. Lapointe nous prouve, par son intervention dans cette élection provinciale, qu'il subordonne tout à l'esprit de parti. S'il agit de la sorte aujourd'hui, pourquoi ne le fera-t-il pas demain? Et quelle déconsidération il jette sur lui-même, sur ses collègues, sur nous tous.... J'entends d'ici certains éléments qui ne nous aiment pas s'écrier: "Vous voyez les hommes politiques canadiens-français. Ils nous disent que l'heure est grave pour le pays. Au moment où le gouvernement fédéral a besoin de se retremper dans l'unité, les Canadiens français lâchent tout pour retourner à la politique la plus mesquine...." — Si l'on nous juge durement, nous le devons à M. Lapointe. Si Ottawa nous massacre, nous le devons à M. Lapointe. Si nous passons pour une race de rebelles, et si la calomnie nous accable, nous le devons encore à M. Lapointe!

Il tisse avec amour la corde qui le pendra

Quand sa maladroite et dangereuse intervention dans la lutte provinciale l'aura forcé à démissionner — car nous gagnons cette élection, n'en doutez pas, — et que son geste aura indisposé contre nous tous les fanatiques, il n'y aura plus personne pour parler en notre nom et pour nous défendre au sein du cabinet King. M. Lapointe se doute-t-il qu'il sonne le glas de son parti au fédéral comme au provincial? Lui et son journal, le *Canada*, passent leur temps à nous parler de conscription. Nous n'avions pas dit un mot du sujet; aucun membre du gouvernement provincial n'avait placé la conscription parmi les arguments de la présente lutte. C'est M. Lapointe qui l'a fait. Il sent sa position si peu sûre qu'il éprouve le besoin de se défendre avant d'être attaqué. Il nous ouvre toutes grandes les portes que nous entendions laisser fermées. Pareille naïveté est inconcevable de la part d'un vieux politicien. Il tisse avec amour la corde qui le pendra. Car s'il perd — et il va perdre — cela voudra dire qu'on ne prend pas sa parole au sujet de la conscription.

Plaignons M. Cardin, M. Power et M. Dandurand

M. Lapointe, en une semaine, a plus fait à lui tout seul pour tuer son parti dans la province que tous ses adversaires de tous les groupes fédéraux et provinciaux. Plaignons M. Cardin, M. Power et M. Dandurand que M. Lapointe contraint à le suivre dans la pire embardée de notre histoire politique. Ces messieurs sont obligés de marcher puisque M. Lapointe est leur chef et que lui seul a l'habitude de parler au nom des fédéraux de la province. De la maladresse la première du ministre de la justice sortent, comme je viens de le dire, les conséquences les plus graves. Il en sort

surtout un ridicule profond pour le parti libéral d'Ottawa, et il en sortira de graves ennuis pour des gens que nous avions l'intention de laisser bien tranquilles.

Puisque Ottawa attaque la province, la province se devra d'examiner certains actes posés par Ottawa depuis trois ans. Il est bien des dessous que le public ignore. M. Lapointe va nous forcer à renseigner la population. Patronage fédéral, contrats de guerre, commissions, fortunes aussi subites qu'étranges, budget de guerre, défense nationale, armements, scandale de la Bren, scandale des achats de terrains, etc., etc., il va nous falloir tout passer au crible, puisque M. Lapointe le désire.

Nous n'avons pas peur de la coalition

Nous n'avons pas peur de la coalition qui se dresse contre nous: libéraux provinciaux, communistes, libéraux fédéraux, actionnistes, dissidents de toutes les couleurs, ne nous intimident pas le moins du monde; nous trouvons même fort amusant que le secrétaire général du parti communiste annonce officiellement dans les journaux qu'il appuie M. Godbout. M. Ryerson apporte le concours de ses effectifs aux effectifs du ministre de la Justice.

Puisque des éléments aussi disparates se liguent contre nous, c'est que notre cause apparaît si redoutable que personne ne se sent de taille à la combattre tout seul. L'autonomie provinciale, selon la lettre et l'esprit de la constitution, fait décidément peur à beaucoup de gens pour que tant d'intérêts divisés les uns contre les autres, s'unissent expressément pour elle. Qu'on retienne bien ceci: puisque Ottawa a voulu déplacer la question, nous suivrons, nous précéderons même Ottawa sur tous les terrains qu'Ottawa voudra choisir. Puisque M. Lapointe souffre de

conscriptionnite aiguë, nous parlerons de la conscription; nous ne ménagerons aucun fanatique, qu'il soit communiste ou supernationaliste.

Pas de ménagements

Nous étions disposés à revendiquer les droits provinciaux dans l'esprit de collaboration; puisqu'on ne veut pas collaborer, puisqu'on fait dévier le débat, puisqu'on annonce contre nous une guerre sans ménagement, puisqu'on nous fait injurier dans les autres provinces, puisqu'on va ramasser les déchets du communisme pour les jeter sur nous, nous n'aurons pas à notre tour de ménagements.

M. Lapointe a décidé de risquer une carrière de quarante ans dans un coup de tête doublé d'un coup de force: tant pis pour lui!

Il restera pour les générations à venir le partisan sectaire, qui a froidement compromis l'unité nationale, qui a jeté les Canadiens les uns contre les autres, sans autre but que de faire battre un homme qui lui a personnellement tenu tête.

Bloc autour de M. Duplessis

On pouvait jusqu'ici discuter M. Duplessis. Depuis l'intervention de M. Lapointe, les gens sensés, les vrais patriotes se groupent autour de lui. Sa cause est la nôtre; il incarne la résistance à la centralisation, à la diminution du Québec dans la vie canadienne. Si un long séjour à Ottawa a faussé chez M. Lapointe le sens des valeurs, le peuple de la province n'a pas cessé de voir juste.

Les gens de la province de Québec ont décidé de faire bloc autour de M. Duplessis pour empêcher les niveleurs, les assimilateurs, les unitaires, d'attaquer de front nos institutions, nos droits, nos privilèges, l'âme même de notre survivance telle qu'elle s'incarne dans l'autonomie provinciale.